

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **LEOPARD 120**

de la société **SHARDA CROPCHEM ESPANA S.L.**

enregistrée sous le n°**2020-2826**

Vu la décision du Directeur général de l'ANSES du 14 septembre 2020,

Vu le recours gracieux formé le 17 septembre 2020 par la Société Sharda Cropchem España S.L.,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 14 septembre 2020 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom **FELINYA**.

Pour le directeur général de l'ANSES
La décision des autorisations
du 14 septembre 2020

Sharda-Cropchem España S.L.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	LEOPARD 120 GORDINI LEOSHA FELINYA
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SHARDA CROPACHEM ESPANA S.L. Carril Condomina n°3 30006 MURCIA Espagne
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	120 g/L - quizalofop-P-éthyl
Numéro d'intrant	2010427
Numéro d'AMM	2010427
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

19 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN